

# Réaction des Restos du Coeur au rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs »

2 FEVRIER 2022

## Auteur.e.s

**LES RESTAURANTS  
DU COEUR**

Le rapport de Terra Nova, « Vers une sécurité alimentaire durable », porte sur des sujets fondamentaux qui, évidemment, interpellent fondamentalement les associations d'aide alimentaire. La crise du covid19 a été à cet égard un accélérateur des réflexions déjà engagées : du côté des Restos du cœur, s'il faut se réjouir du fait qu'aucune rupture d'approvisionnement n'a été constatée au plus fort de la crise, certaines fragilités déjà connues (bénévolat âgé, locaux pas toujours adaptés, ...) doivent être prises en considération.

De ce point de vue, le rapport de Terra Nova apporte une pierre importante à l'édifice.

Il recèle cependant différentes faiblesses, dues principalement à une analyse très « macro » du dispositif d'aide alimentaire qui lui fait commettre certaines approximations ou erreurs d'appréciation, voire méconnaître certains éléments essentiels, en particulier concernant les Restos, ce qui est compréhensible compte tenu de l'absence d'échanges avec les principaux acteurs de l'aide alimentaire par les auteurs du rapport.

Ceci entache une partie des conclusions. Loin de nous l'idée de nier les insuffisances ou les faiblesses de l'aide alimentaire que nous vivons au quotidien : difficultés, voire honte, des personnes accueillies à rejoindre la première fois un centre Restos, importantes « zones blanches » où n'existe aucune aide alimentaire alors que la pauvreté y existe comme ailleurs, locaux partiellement inadaptés à un accueil irréprochable, diversité insuffisante des produits, pourcentage trop faible de produits durables et locaux, etc. Mais l'existence de ces faiblesses, réelles, ne justifient pas l'expression d'affirmations peu nuancées, caricaturales ou même totalement fausses que l'on trouve dans le rapport.

On trouvera ci-dessous quelques éléments permettant d'étayer cette analyse critique.

La principale erreur est de considérer que le dispositif repose principalement sur les dons de la grande distribution, dons explicitement reliés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Page 20 : « *Ce système est basé sur des dons de denrées alimentaires avec un fort soutien financier de l'Etat* » ; l'aide alimentaire « *est paradoxalement dépendante du gaspillage.* »

Page 26 : « *Les achats, bien que jouant un rôle de rééquilibrage nutritionnel des denrées distribuées restent minoritaires.* »

Page 32 : « *La seconde source d'approvisionnement majoritaire des associations est celle des dons en provenance des acteurs économiques* »

Ces affirmations sont également présentes dans l'article cité en note 49 de bas de page : «La crise du Covid-19 met en lumière le nécessaire remise en cause de l'aide alimentaire» où l'on peut lire :

«*En France, le système d'aide alimentaire est principalement basé sur des dons de produits*»

« *Une dépendance paradoxale au gaspillage* »

Toutes ces affirmations sont fausses en ce qui concernent les Restos, comme d'ailleurs le montre le tableau 1 de la page 27 : le FEAD, les denrées achetées par les Restos sur leurs fonds propres issus de la générosité du public, ou les particuliers lors des collectes organisées dans les magasins représentent les deux tiers des approvisionnements. Il est donc tout à fait abusif de parler de la « dépendance » du système au gaspillage.

D'autre part, cette vision considère que tout don alimentaire est par nature lié à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui est inexact. Enfin, les produits « sauvés » du gaspillage ne sont pas des sous-produits et ceux qui sont fournis aux personnes sont évidemment triés en amont.

Une autre affirmation contestable est celle consistant à présenter comme une faiblesse la dépendance du système au bénévolat (thème présent dans le rapport comme dans l'article déjà cité). Or la crise que nous venons de traverser a précisément démontré le contraire : les bénévoles Restos ont été présents, dans la rue comme dans les centres de distribution, et il faut noter que le service a été rendu, sans aucune rupture d'approvisionnement, démentant l'affirmation selon laquelle le dispositif logistique est lourd et peu performant. L'analyse que l'on peut faire n'est donc pas la fragilité due à la prédominance du bénévolat, mais la fragilité due à la pyramide des âges dudit bénévolat.

En effet, aux Restos, le bénévolat est principalement âgé, ce qui, en période de pandémie, a pu mettre en difficultés certaines de nos équipes dont une part significative de bénévoles s'était mise en retrait. Fort heureusement ces difficultés ont été temporaires car nous avons bénéficié d'un afflux remarquable de nouveaux bénévoles plus jeunes qui sont venus consolider nos équipes (54 000 candidatures). **L'un des enseignements principaux de cette crise vis-à-vis du bénévolat est néanmoins que nous devons le consolider d'urgence en le rajeunissant et en le diversifiant.**

Le rapport de Terra Nova fait aussi l'impasse sur un élément essentiel de l'activité des Restos, élément qui est le cœur de leur projet social : l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies. L'aide alimentaire stricto sensu n'est que la porte d'entrée vers une proposition d'aide globale à la personne qui permette à cette dernière de sortir des difficultés qui l'ont fait frapper à la porte des Restos et, in fine, de ne plus avoir besoin des Restos, ce qui montre que l'aide alimentaire n'est pas seulement dans une démarche « curative » : elle a vocation à faciliter le lien social, par exemple autour d'activités de préparation de repas, mais plus largement l'insertion par une aide globale à la personne, et donc à lutter contre la reproduction de la pauvreté.

C'est ainsi qu'ont été développées au fil du temps des activités d'accompagnement dans les démarches administratives, de soutien à la recherche d'emploi, de cours de français et de soutien scolaire, d'initiation au numérique, de sorties culturelles et de départ en vacances, de micro-crédit et de conseils budgétaires, sans oublier des activités d'estime de soi comme la coiffure. Les Restos gèrent en outre une centaine d'ateliers-chantiers d'insertion dans lesquels passent chaque année 2 200 salariés très éloignés de l'emploi et qui en sortent pour moitié avec un CDI, un CDD de plus de six mois ou pour intégrer une formation qualifiante.

Cette activité méconnue des Restos (et d'autres associations) mériterait d'être au moins évoquée, ce qui aurait le mérite de nuancer l'affirmation selon laquelle (page 79) « *Les réponses les plus récentes continuent à aller dans le sens de « la solidarité auprès de publics précaires »* basée sur l'aide alimentaire et sans remettre en cause l'existence de cette précarité en France ». Nous n'avons évidemment pas la prétention, à notre échelle, d'être en mesure d'éradiquer la précarité des personnes que nous accueillons même si nous y contribuons. Mais nous y participons et les propositions de réforme ou d'évolution qui sont évoquées (chèque alimentaire, Sécurité sociale alimentaire, etc.) doivent prendre en compte cette dimension car la précarité alimentaire n'est qu'une des faces de la précarité en général.

Enfin, un dernier élément mériterait d'être fortement nuancé : celui qui touche « au manque de dignité » pour les personnes accueillies de l'aide alimentaire. Loin de nous l'idée de nier cette réalité que nous connaissons bien et que les personnes accueillies nous rapportent en nous disant par exemple « qu'elles ont eu honte la première fois qu'elles ont franchi la porte des Restos ». C'est précisément pour cela que nous donnons une importance fondamentale au premier accueil et que nous formons les bénévoles pour que celui-ci soit le plus bienveillant et chaleureux possible. Tout n'est pas parfait mais au moins pouvons-nous affirmer que le sentiment de honte disparaît au bout d'un certain temps : **d'ailleurs, beaucoup de personnes accueillies rejoignent le projet des Restos en devenant elles-mêmes bénévoles.**

Sur ce sujet le problème, réel, mériterait d'être évoqué autrement que de façon caricaturale en décrivant des distributions de rue dans un quartier de Marseille (page 38). Cette situation ne représente pas la réalité de l'aide alimentaire en France. Bien entendu, ce problème de dignité des personnes accueillies ne pourra être réglé que par la sortie complète de la pauvreté, mais il s'agit là d'une ambition nécessaire, mais hors de portée des seules associations d'aide alimentaire.

Autres sujets méritant des précisions ou contenant des erreurs :

- Page 22 : Une confusion est faite sur l'amendement Coluche, qui, contrairement à ce qui est indiqué, ne concerne pas le don des entreprises (loi mécénat de 2003) mais le don des particuliers. Il n'y a donc aucun lien entre la défiscalisation des entreprises et l'amendement Coluche voté en 1988. En outre, contrairement aux informations contenues dans le schéma de la page 23, **la loi Garot n'a créé aucun dispositif fiscal sur le don alimentaire, qui existait déjà auparavant.**
- Page 29 (et page 41) : « *En particulier, il apparaît qu'un nombre important de denrées ne peut être distribué du fait de DLC (date limite de consommation) trop courtes, et sont donc jetées par les associations, avec des enjeux de gestion du tri qui ne peut être correctement réalisé par les associations et constitue de fait un transfert de coûts des entreprises vers les collectivités territoriales.* » C'est un point de vigilance pour les Restos qui interviennent auprès des commerces qui ne respectent pas la loi (les DLC doivent être d'au moins 48h et les produits donnés doivent être de qualité).
- Page 32 : « Ces produits à longue durée de vie, en particulier les plats cuisinés et certains légumes en conserve, ne correspondent pas toujours aux préférences alimentaires des utilisateurs. Ils sont a minima refusés par ces derniers ou parfois même jetés après distribution. ». L'affirmation selon laquelle les personnes accueillies jetteraient une partie de l'aide qui leur est donnée met en exergue des situations marginales dont la description relève davantage de propos de café du commerce ou de réseaux sociaux, propos tenus par des personnes hostiles aux précaires. Il est vrai que certaines personnes accueillies peuvent hésiter à refuser l'aide, de peur de ne pas en disposer la fois suivante. Les bénévoles s'efforcent de limiter cette crainte et expliquent que d'autres denrées peuvent leur être proposées.
- Page 95, tableau 6.3 : le tableau cite les colis alimentaires, préparés à l'avance. C'est la solution qui a été choisie au plus fort de la crise sanitaire, en raison de l'impossibilité de faire pénétrer les personnes accueillies dans les locaux de distribution. Mais la situation revient peu à peu à la normale, avec de la distribution « au choix », accompagnée par un bénévole. Même si le choix n'est pas aussi important que dans un magasin classique les personnes ne se voient plus imposer un colis préparé à l'avance. Cette distribution au choix n'est pas citée dans le tableau alors que c'est le mode usuel aux Restos, hors période de crise sanitaire. Elle le mériterait car c'est un point essentiel pour la dignité des personnes, évoquée par ailleurs.